



Compte-rendu du Conseil municipal du 18 octobre 2013

Cesson le 21 octobre 2013

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Louis DUVAL, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Liliana MEISTER, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Stéphanie CHILLOUX, M. François REALINI, Mme Reine FASSI, M. André SAURIOT, M. Yves-Marie FRANCOIS, M. Daniel COMPTE, M. Alain DEMANDRE, Mme Stefanie NALINE, Mme Charline COGET, M. Philippe STEVANCE, M. Pierre LAINEY, M. Bruno COTTALORDA, Mme Catherine BENOIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme FAYAT à Mme CHILLOUX
Mme LEMAIRE à M. DUVAL
Mme GINESTIERE à Mme GOCET
Mme CRISCIONE à Mme FASSI
M. DEVAUX à M. DEMANDRE
M. VALVERDE à M. HEESTERMANS
Mme LEDUC à M. STEVANCE
M. BERTRAND à Mme BENOIT

Absents:

Mme ABOU BAKARE, Mme LABAYE

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2013.

Vote :

26 voix pour

1 abstention (M. Cottalorda)

► EST INFORME sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°67/2013 du 9 septembre 2013**

Signature de la première reconduction du marché de fournitures scolaires courantes destinées aux activités scolaires et périscolaires, lot 1, pour une période de 12 mois à compter du 2 janvier 2014, avec la SAS Papeterie PICHON SAS. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 12 000 € HT et sans montant maximum

➤ **Décision n°68/2013 du 9 septembre 2013**

Signature de la première reconduction du marché d'acquisition du matériel didactique et fournitures destinés aux activités manuelles, créatives et pédagogiques des écoles maternelles, ainsi qu'aux activités périscolaires et petite enfance, lot 2, pour une période de 12 mois à compter du 2 janvier 2014, avec la SARL LA LIBRAIRIE GENERALE DES ECOLES. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 8 000 € HT et sans montant maximum

➤ **Décision n°69/2013 du 9 septembre 2013**

Signature de la première reconduction du marché d'acquisition du matériel didactique et fournitures destinés aux activités manuelles créatives et pédagogiques des écoles élémentaires, ainsi qu'aux activités périscolaires, lot 3, pour une période de 12 mois à compter du 2 janvier 2014, avec la SAS Papeterie PICHON SAS. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 8 000 € HT et sans montant maximum

➤ **Décision n°70/2013 du 9 septembre 2013**

Signature de la première reconduction du marché d'acquisition de livres scolaires, manuels, méthodes et littérature jeunesse pour les écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'aux activités périscolaires, lot 4, pour une période de 12 mois à compter du 2 janvier 2014, avec la SAS Papeterie PICHON SAS. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 5 000 € HT et sans montant maximum

➤ **Décision n°71/2013 du 9 septembre 2013**

Reconduction du marché de fournitures de services de télécommunication, lot 1 : abonnements téléphoniques, raccordements de type accès primaire, accès de base et analogique, trafic téléphonique entrant et acheminement des communications téléphoniques sortantes des différents sites de la ville de Cesson, avec la société SFR. Il s'agit d'un marché à bons de commande consenti avec un montant annuel minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT

➤ **Décision n°72/2013 du 9 septembre 2013**

Reconduction du marché de fournitures de services de télécommunications, lot 2 : services de téléphonie mobile, avec la société ORANGE France. Il s'agit d'un marché à bons de commande consenti avec un montant annuel minimum de 3 000 € HT et un montant maximum de 12 000 € HT

➤ **Décision n°73/2013 du 9 septembre 2013**

Reconduction du marché de fournitures de services de télécommunications, lot 3 : services de réseau privé virtuel opérateur et services d'accès internet, avec la société ADISTA. Il s'agit d'un marché à bons de commande consenti avec un montant annuel minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT

➤ **Décision n°74/2013 du 10 septembre 2013**

Reconduction avec la société ITAC, titulaire du marché, des contrats de maintenance portant sur les infrastructures de télécommunications voix et données de l'ensemble des bâtiments communaux

➤ **Décision n°75/2013 du 10 septembre 2013**

Reconduction du marché de travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration de la voirie et des réseaux divers, auprès de la société COLAS. Il s'agit d'un marché à bons de commande consenti pour un montant minimum annuel de 50 000 € T et un montant maximum annuel de 400 000 € HT



➤ **Décision n°76/2013 du 11 septembre 2013**

Signature de la troisième et dernière reconduction du marché d'impression des supports de communication de la ville de Cesson, lot 1 : conception graphique, impression, livraison et régie publicitaire pour le guide pratique de la ville, avec la société COM 2000

➤ **Décision n°77/2013 du 11 septembre 2013**

Signature de la troisième et dernière reconduction du marché d'impression des supports de communication de la ville de Cesson, lot 2 : impression et livraison des publications mensuelles, bimestrielles ou trimestrielles ou de suppléments hors-série édités en fonction de l'actualité, avec la société DESBOUIS GRESIL IMPRIMEUR

➤ **Décision n°78/2013 du 16 septembre 2013**

Signature d'une convention avec la société Les Nayades pour l'organisation d'une animation de poneys attelés pour le marché de Noël du 7 décembre 2013, pour un montant de 535€TTC

➤ **Décision n°79/2013 du 16 septembre 2013**

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec la société ALVEOLE pour l'organisation d'une représentation « Twins Jazz Events » à l'occasion du marché de Noël du 7 décembre 2013, pour un montant de 1160,50 € TTC

TECHNIQUE / URBANISME

▶ **DECIDE** de déléguer au SIESM le financement, l'organisation, l'attribution et le suivi d'une consultation visant à sélectionner un prestataire chargé d'inventorier et de géolocaliser le mobilier d'Eclairage Public de la commune, selon un calendrier qui débutera avant la fin de l'année 2013 et s'achèvera en 2014,

▶ **S'ENGAGE** à faciliter la réalisation de la mission dudit prestataire, en lui accordant les autorisations de voirie éventuelles, en informant les services communaux ou le prestataire communal en charge de la maintenance des dates programmées d'intervention et en garantissant la consignation des installations,

▶ **S'ENGAGE** à faciliter la mise à jour ultérieure par le SIESM77 de la base de données ainsi constituée, en lui communiquant régulièrement les évolutions majeures du parc mobilier communal dont il n'aurait pas connaissance, selon des modalités et un rythme à définir conjointement.

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

▶ **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières

▶ **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SIESM concernant le réseau d'éclairage public

▶ **DEMANDE** au SIESM de lancer l'étude et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de l'avenue Charles Monier et de la rue de Paris

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.



► **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux (2014)

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

► **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.

► **TRANSFERE** la compétence de création, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables au SIESM pour une durée de dix ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

► **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SIESM concernant l'installation d'une borne expérimentale.

► **DEMANDE** au SIESM de lancer les travaux d'installation de l'infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables de la route de Saint Leu (place de la mairie).

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

► **DONNE** son accord sur le projet de construction de 31 logements

► **DECIDE** d'attribuer une subvention de 39 000 € aux Foyers de Seine et Marne, dont la somme sera versée sur l'année budgétaire 2013.

► **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2013.

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

► **AUTORISE** le dépôt d'une déclaration préalable sur une partie des terrains communaux.

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

EDUCATION

► **ADOpte** le règlement intérieur de la Crèche familiale

Fait et délibéré,

Vote : unanimité



RESSOURCES HUMAINES

► **DECIDE de créer :**

- 3 postes d'Agent de Maîtrise, à temps complet
- **DIT** que la présente délibération prendra effet au 01.12.2013
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

Fait et délibéré,

Vote :

21 voix pour

6 abstentions (*M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand*)

► **DECIDE de supprimer les postes suivants :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet (17h30), créé par délibération n°59/2006 du 19.06.2006
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, créé par délibération n°103/2007 du 27.09.2007
- 2 postes d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, créés par délibération n°96/2003 du 04.11.2003 et n°28/2010 du 05.05.2010
- 2 postes de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, créés par délibération n°120/2007 du 29.11.2007 et n°28/2010 du 05.05.2010
- 1 poste d'Attaché, à temps complet, créé par délibération n°11/2010 du 07.04.2010
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet, créé par délibération n°30/2011 du 29.04.2011
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps complet, créé par délibération n°94/2005 du 30.09.2005
- 2 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe, à temps complet, créés par délibération n°2001/72 du 30.03.2001
- 1 poste de Gardien de Police Municipale, à temps complet, créé par délibération n°9/2005 du 15.02.2005
- 1 poste de Brigadier, à temps complet, créé par délibération n°134/2008 du 26.11.2008
- 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, créé par délibération n°52/2009 du 27.05.2009
- 4 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à temps complet et non complet (31h30), créés par délibérations n°79/2009 du 08.07.2009 et n°81/2011 du 20.10.2011
- 6 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, créés par délibérations n°91/82 du 24.06.1991, n°97/112 du 19.12.1997, n°113/2001 du 21.09.2001, n°156/2001 du 16.11.2001, n°113/2004 du 05.11.2004 et n°21/2007 du 02.02.2007

Fait et délibéré,

Vote :

21 voix pour

6 abstentions (*M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand*)

- **DECIDE** d'ouvrir 1 poste sous Contrat Emploi d'Avenir, à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires), pour le service ETAT-CIVIL/ACCUEIL GENERAL,



- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif Emploi d'Avenir (convention avec l'Etat, contrat de travail avec le bénéficiaire),
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Etat afférentes à ce dispositif,
- ▶ **DIT** que la rémunération est prévue au budget de la commune,
- ▶ **DIT** que la présente délibération prendra effet au 21.10.2013,
- ▶ **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).
Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 21 octobre 2013

Olivier Chaplet
Maire de Cesson

